

Publiée le **- 5 SEP. 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 août 2024

Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Mouilleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, , Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

Membres excusés : Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

N° 2024-D104 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'EUROPE – FEDER - REHABILITATION ET EXTENSION DU SITE DE LA RECRE

Rapporteur : Gisèle SEWERYN

Madame Gisèle SEWERYN rappelle qu'un projet de réhabilitation et d'extension du site de la Récré (ancienne école privée) est en réflexion depuis plusieurs mois. Celui-ci a pour objectif d'accueillir dans un bâtiment neuf une nouvelle médiathèque qui bénéficiera d'une surface plus importante, et d'espaces adaptés pour la consultation ou les animations. La partie réhabilitée verra la création d'un espace de type « espace de vie sociale », et sera également occupée par plusieurs associations qui pourront assurer leurs activités dans des salles adaptées aux usages.

Ce projet comportant des travaux de rénovation énergétique (géothermie, isolation...) pouvant être éligibles aux subventions du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), à travers le dispositif Investissement territorial intégré (ITI) porté par le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'agglomération de La Roche-sur-Yon, il est proposé au conseil municipal de déposer la demande de subvention correspondante.

Le plan de financement envisagé pour la réalisation de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT total	Désignation	Montant
Total Travaux (HT)	2 127 900,00 €	Conseil Régional Pays de la Loire / FEDER (ITI)	225 000,00€
Total Prestations intellectuelles (HT)	381 480,00 €	DETR	400 000,00 €
Total Frais divers (HT)	168 462,00 €	Département de la Vendée (travaux de médiathèque)	265 000,00 €
		Département de la Vendée (travaux de rénovation des maisons des associations)	80 000,00 €
		Fonds de concours de la Roche-sur-Yon Agglomération	100 000,00 €
		Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux	296 860,50 €
		Fonds Vert - Renaturation des villes et villages	175 385,50 €
		Autofinancement	1 135 596,00 €
TOTAL GENERAL HT	2 677 842,00 €	TOTAL DES RECETTES	2 677 842,00 €

Vu l'article L2331-6 du CGCT,
 Vu le budget 2024 de la commune,
 Vu l'AP/CP « rénovation de la récré »,
 Vu la délibération de l'agglomération de La Roche-sur-Yon du 9 février 2023 approuvant la convention ITI pour le programme 2021-2027
 Considérant l'intérêt pour la commune d'un équipement adapté à sa croissance démographique et aux nouveaux attendus en matière de lecture publique,
 Considérant que ces travaux visant à rendre les bâtiments publics moins énergivores sont programmés en 2024.
 Considérant l'intérêt de solliciter des aides financières pour diminuer le coût du projet

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation du site de la Récré et de transformation en médiathèque tel qu'il lui a été présenté ;
- **DECIDE** de réaliser les travaux et de lancer la procédure de marché ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès l'agglomération de La Roche-sur-Yon et le Conseil Régional des Pays de la Loire une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour l'attribution d'une subvention de 225 000 €
- **AUTORISE** M le Maire à signer les documents à intervenir

Pour extrait conforme

Le Maire



Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN